CONSEIL MUNICIPAL
12 octobre 2022

Date de convocation : 6 octobre 2022

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h38

Présents :	**Maire** : Pascal PAVILLARD **Adjoints** : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ **Conseillers municipaux** : Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Jean-Noël SAINTOT, Thierry VEGAS
Absents :	
Absents excusés:	Frédéric NARDIN
Secrétaire :	Laurent LAMY

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Laurent LAMY est désigné pour remplir cette fonction.

Corentin Malherbes, technicien forestier de l'Office National des Forêts vient présenter aux membres du conseil municipal l'état d'assiette des coupes pour 2023.

Concernant la parcelle 2, l'exploitation est destinée pour la période 2022-2023, cependant en l'absence de retour de devis du bûcheron, il ne sera pas possible de voter le prix du bois ce soir. La parcelle 10 (dépressage) sera également destinée à l'affouage pour la même période.

Les parcelles 7, 8 et 9 (résineux) seront commercialisées en contrat d'approvisionnement (vendu sur pied), le prix et l'acheteur sont connus à l'avance. Les parcelles 15 et 23 sont destinées à l'affouage pour l'hiver 2023-2024.

Une délibération sera présentée au prochain conseil municipal.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***VALIDE le compte rendu de la séance du 29 juin 2022.***

Prix du bois (affouage et livré)

Monsieur le Maire expose,

En l'absence de devis du bucheron, cette question sera examinée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Centre de Gestion du Doubs – contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus par les communes

Monsieur le Maire expose,

La commune peut souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en cas d'absence pour maladie de ses agents.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ; le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'accepter la proposition faite par le Centre de Gestion du Doubs***

Pays de Montbéliard Agglomération – Adhésion de la commune de DAMPJOUX

Monsieur le Maire expose,

Une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le Département, à se retirer d'une Communauté de Communes pour adhérer à un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le Conseil Communautaire a accepté la demande d'adhésion,

La commune de Dampjoux, actuellement membre de la Communauté de Communes du Pays de Maîche, souhaite adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération,

La volonté de la commune de Dampjoux d'intégrer Pays de Montbéliard Agglomération est, par ailleurs, motivée et justifiée par :

- une situation géographique, des relations de coopération et de mutualisation développées depuis de nombreuses années avec les communes avoisinantes (réseau d'eau potable, assainissement, gestion en commun des écoles, du périscolaire, de la salle des fêtes, de l'église, du cimetière, une vie associative et festive à vocation intercommunale),
- une intégration des enfants du village au collège situé sur la commune de Pont-de-Roide Vermondans et aux lycées du Pays de Montbéliard,
- un bassin d'emploi, des habitudes de consommation et une attractivité commerciale très majoritairement orientés vers Pont-de-Roide – Vermondans et plus largement le Pays de Montbéliard.

Les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***APPROUVE*** **l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération**

FONCIER
Acquisition de la parcelle ZD 40

Monsieur le Maire expose,

Madame Marcelle AUBERT, propriétaire de la parcelle ZD 40, par courrier du 02 novembre 2021, nous a indiqué que compte tenu de son âge avancé et se son éloignement géographique elle ne pouvait plus s'en occuper et souhaitait la donner à la commune.

Compte tenu, de l'emplacement de ladite parcelle en entrée de village, le long de la route d'Echenans (RD n°228) et à l'angle du chemin d'exploitation, afin notamment de ne pas laisser ce terrain en état d'abandon, et au vu des lourdeurs fiscales et administratives liées à une donation, Monsieur le Maire propose aujourd'hui l'acquisition de ladite parcelle par acte de vente administratif moyennant le prix principal de CENT EUROS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***D'acquérir*** **la parcelle cadastrée section ZD numéro 40 d'une contenance de 07 ares 60 centiares**
- ***De fixer*** **le prix d'acquisition à CENT EUROS (100,00 €), les frais y relatifs étant précisés à la charge de la Commune,**
- ***D'autoriser*** **Monsieur le Maire à faire une offre d'achat au propriétaire et à réaliser en cas d'accord la présente opération par acte administratif de vente ainsi qu'à signer tous documents y afférent,**
- ***De donner*** **tous pouvoirs à Monsieur Jérôme NAPPEZ, Premier Adjoint, à l'effet de signer l'acte administratif de vente au nom de la commune,**
- ***De solliciter*** **le Cabinet DEVILLAIRS, géomètre-expert à MONTBELIARD à titre de conseil pour la rédaction de l'acte administratif de vente permettant ladite acquisition.**

Informations sur les rapports eau-assainissement et déchets

Monsieur le Maire indique que les rapports ont été adressés par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal. Aucune remarque n'est formulée.

Concernant l'assainissement, les travaux sur le Rugeot vont démarrer le 20 octobre. Une réunion sur les futurs travaux sur le Rupt est prévue le 17 octobre à Echenans.

Commission Ecole
Information

Concernant le périscolaire, Jérôme NAPPEZ indique que la convention avec Présentvillers arrive à son terme. Le conseil syndical du SIVU doit, dans une prochaine réunion, statuer sur le montant de sa participation.

Un agent démissionnaire du SIVU a droit au versement d'indemnités chômage. Un courrier a été adressé à cet agent pour lui proposer de reprendre le poste qu'elle occupait avant sa démission.

Le 11 novembre prochain, les enfants du SIVU participeront à une cérémonie à Echenans.

Effectifs actuels : 165 élèves dont 10 scolarisés en section Ulyss, 30 élèves viennent de communes extérieures.

L'Association de parents d'élèves organisera une marche gourmande via les associations de chaque village.

Une subvention de 3 000 euros a été versée à la bibliothèque.

Point travaux
Information

- Rue de la Craie : manque de goudron
- Rue Echenans : évacuation d'un fossé
- Circulation sur le pont en entrée de village : réflexion à entamer
- Piste forestière : faite gracieusement par l'entreprise NARDIN TP
- Tombe militaire : en cours de rénovation avec l'aide du Souvenir Français
- Maison rue de Montbéliard : démolition par le propriétaire de la partie habitable, la grange sera conservée.

Défense Incendie
Information

Patrick Cabaud présente le travail réalisé sur ce dossier. Un arrêté est en cours d'élaboration. Deux points bloquants ont été relevés (PI 7 exploitation agricole rue Echenans et PI 8 zone artisanale rue de la Chaux), Pays de Montbéliard Agglomération et la Société des Eaux du Pays de Montbéliard (Véolia) ont été informés afin que des solutions soient trouvées.

Questions – Informations diverses

- Achat de terrain rue de la Vieille Vie : pas de nouvelles du vendeur. La commune n'ira pas au-delà de la proposition votée par le conseil municipal
- Bilan sur les certificats d'urbanisme délivrés (18 depuis le début de l'année)
- Inauguration mairie : il convient de fixer une date. Le bilan financier est présenté.
- Noël des seniors : le Maire demande que la commission se réunisse rapidement.
- Opération brioches : environ 6,77€ par don ont été collectés sur le Pays de Montbéliard
- L'association sollicite de la mairie un local (ou une partie de local) pour ranger son matériel. En attente de la fermeture du préau.
- Carte communale non compatible avec le SCOT – RDV à prendre avec l'Agence d'urbanisme du pays de Montbéliard
- Taxe d'aménagement : elle doit être reversée à l'EPCI en totalité ou partiellement, nous sommes en attente de la décision de Pays de Montbéliard Agglomération
- Un sapin rue des Roses gêne la visibilité
- Pascal Pavillard remercie Jérôme NAPPEZ et les participants aux deux journées « nettoyage du village »
- Ordures Ménagères : les poubelles non conformes et/ou abimées seront changées et pucées. A compter de 2023, livraison des poubelles jaunes. La nouvelle tarification entrera en vigueur en 2024. Des réunions d'information seront organisées afin que chacun comprenne bien le nouveau fonctionnement.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Pascal PAVILLARD

MAIRIE de SEMONDANS 25750

Le Secrétaire

Laurent LAMY